



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Charges ouvrant droit à réduction d'impôt

Question écrite n° 64650

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le ministre du budget sur l'opportunité de reconduire, pour une période supplémentaire de trois années courant à compter du 1er janvier 1993, les incitations fiscales en faveur des grosses réparations, des dépenses d'isolation thermique et de régulation, des dépenses de mise aux normes et d'adaptation du logement aux personnes handicapées. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les orientations arrêtées pour ce dossier.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a proposé, dans le cadre du projet de loi de finances pour 1993, de proroger la réduction d'impôt pour grosses réparations, dépenses d'isolation thermique, de régulation du chauffage, de mise aux normes de confort moderne et d'adaptation des logements aux personnes handicapées jusqu'au 31 décembre 1995. Cette mesure qui a été adoptée par le Parlement répond aux préoccupations des honorables parlementaires.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64650

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1992, page 5358